

**Département de MAINE ET LOIRE**  
**Arrondissement de Saumur**  
**Commune de LA BREILLE LES PINS**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du conseil municipal du 27 mars 2024**

Convocation du 14/03/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 28/03/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

**Absents** : Mireille FOURMOND et Christophe GAIGNON.

**Bon pour pouvoir** : Néant.

**DCM 2024-21 COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT LA CROIX DU JUBILE » 2023**

Sous la présidence de Monsieur Dominique GIRARD, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement « La Croix du Jubilé » 2023 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement** Dépenses : 0.00,00 €  
 Recettes : 0.00,00 €

**Investissement** Dépenses : 0.00 €  
 Recettes : 0.00 €

	Résultat à la clôture de l'exercice : 2021	Part affecté à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	- 2.300,00	0.00		0.00	- 2.300,00
Fonctionnement	- 14.249,70	0.00		0.00	- 14.249,70
	- 16.549,70	0.00	- 16.549,70	0.00	- 16.549,70

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Madame Armelle PONCET, Maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal 2023.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 28/03/2024  
Et de la mise en ligne le 28/03/2024

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 27/03/2024  
Le Maire,  
Armelle PONCET



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Luis', written over a horizontal line.